

Présidence : Autriche

## 992<sup>e</sup> SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 10 novembre 2021 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 10 h 05

Clôture : 11 h 25

2. Président : M. R. Lassmann

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

- a) *Situation en Ukraine et dans son voisinage* : Ukraine (FSC.DEL/411/21), Slovénie-Union européenne (l'Albanie, le Monténégro et la Macédoine du Nord, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/413/21), Royaume-Uni (FSC.DEL/410/21 OSCE+), Canada, États-Unis d'Amérique (FSC.DEL/412/21 OSCE+), Fédération de Russie (annexe), Bulgarie
- b) *Séance d'information sur la Brigade de l'Europe du Sud-Est (SEEBRIG), force multinationale de maintien de la paix* : Grèce (FSC.DEL/409/21 OSCE+), Bulgarie, Turquie

Point 2 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

*Réunion du Groupe informel d'Amis sur les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles, prévue par visioconférence le 18 novembre 2021 (FSC.GAL/118/21)* : Présidente du Groupe informel d'Amis sur les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles (Lettonie)

4. Prochaine séance :

Mercredi 17 novembre 2021, à 10 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence



---

**992<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 998 du FCS, point 1 a) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION**  
**DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE**

Monsieur le Président,

Nous pensons qu'il faut mettre pleinement en œuvre l'Ensemble de mesures en vue de l'application des accords de Minsk, adopté le 12 février 2015, en instaurant un dialogue direct entre le Gouvernement ukrainien et les autorités de Donetsk et de Lougansk. La Fédération de Russie, en sa qualité de médiatrice aux côtés de l'OSCE, de l'Allemagne et de la France, est disposée à y contribuer par tous les moyens possibles.

La situation politico-militaire dans le sud-est de l'Ukraine reste instable. Le Gouvernement ukrainien concentre un grand nombre de véhicules blindés, de pièces d'artillerie de gros calibre et de lance-roquettes multiples dans la zone de l'« opération des forces conjointes ». Le transfert des systèmes de missiles opérationnels tactiques Tochka et Tochka-U a été noté et ne fait que confirmer l'accent mis par le Gouvernement ukrainien sur la provocation armée. En outre, l'armée ukrainienne lance impudemment des drones et des munitions explosives juste à côté des patrouilles de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine (rapport ponctuel du 6 novembre). Il s'agit là d'une menace directe pour la sécurité des observateurs, qui sont les « yeux » de la communauté internationale dans la zone d'affrontement armé.

Il est symptomatique que nos collègues occidentaux continuent de nier tout lien entre l'aggravation de la situation dans le Donbass et les actions agressives des forces armées ukrainiennes. En effet, les décisions et les mesures criminelles prises par les autorités à Kiev pour violer les accords de Minsk sont présentées comme un « droit souverain à l'autodéfense ». Cette attitude des conseillers occidentaux du gouvernement ukrainien pousse le régime de Kiev à de nouvelles provocations.

L'ingéniosité de nos collègues ukrainiens et occidentaux lorsqu'il s'agit de « désigner les coupables » de la dégradation de la situation dans le Donbass ne connaît pas de limites. Il suffit de penser à l'avalanche d'information diffusées dans les médias américains selon lesquelles la Russie aurait rassemblé des troupes à la frontière avec l'Ukraine. Des affirmations similaires ont également été faites à l'OSCE. Or nos collègues n'ont pas pris la peine de vérifier que les photographies de « chars à la frontière ukrainienne » incluses dans les articles des journaux américains étaient en fait des images satellites d'une zone située près

de la ville de Yelnya dans la région de Smolensk, qui n'est pas adjacente à l'Ukraine. Le Secrétaire du Conseil national de sécurité et de défense de l'Ukraine, M. Oleksii Danilov, a personnellement réfuté les informations faisant état d'« activités militaires russes » près de la frontière ukrainienne, qualifiant ces activités d'« élément d'opérations psychologiques et d'information spéciales ».

Nous voyons clairement que l'objectif de cette campagne anti-russe mensongère est de procéder au transfert discret de navires américains vers la mer Noire. Ainsi, le destroyer lance-missiles USS Porter s'y trouve depuis le 30 octobre ; le ravitailleur USNS John Lenthall est entré dans ses eaux le 3 novembre, tandis que le navire de commandement USS Mount Whitney a fait de même le 4 novembre. Le 6 novembre, deux bombardiers stratégiques B-1B de l'armée de l'air américaine ont effectué des vols au-dessus de la mer Noire à une distance de 30 kilomètres de la frontière de l'État russe.

Il nous paraît évident qu'il s'agit d'actions non planifiées des forces américaines qui mettent en place un groupe armé multinational juste à côté des frontières russes. La marine américaine n'est pas la seule à participer à l'exercice puisqu'il est prévu d'impliquer des avions tactiques, de patrouille et stratégiques ainsi que des contingents des forces armées bulgares, géorgiennes, roumaines, turques et ukrainiennes. Il est donc clair que l'objectif est d'étudier le théâtre des opérations au cas où le gouvernement ukrainien déciderait de préparer une solution en recourant à la force.

Je tiens à souligner que notre pays prône le maintien de la paix et de la stabilité dans la région de la mer Noire. Nous sommes fermement convaincus que les pays riverains disposent de tout ce dont ils ont besoin pour résoudre de manière indépendante les problèmes de sécurité communs en s'appuyant sur les mécanismes de coopération existants. Les activités des forces extrarégionales en mer Noire ne font que créer des tensions politico-militaires inutiles, et nous leur demandons de s'abstenir de tout acte de provocation imprudent. La flotte de la mer Noire de la Fédération de Russie met en œuvre une série de mesures pour surveiller les activités des navires étrangers.

Monsieur le Président,

L'opération punitive lancée par les autorités ukrainiennes contre la population du Donbass et les tentatives ultérieures de pays occidentaux de justifier les actions criminelles du Gouvernement ukrainien démontrent clairement leur véritable attitude à l'égard des engagements énoncés dans le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité, les Principes régissant les transferts d'armes classiques et le Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre. Il est clairement établi dans ces documents que chaque État participant qui procède à un transfert d'armes doit tenir compte de la situation régionale et intérieure du pays destinataire à la lumière des tensions ou des conflits armés existants.

À cet égard, nous avons noté que le 28 octobre, M<sup>me</sup> Laura Cooper, Secrétaire adjointe à la défense des États-Unis, a recommandé aux alliés de son pays à l'OTAN de lever leurs restrictions sur la fourniture d'« armes létales » aux forces armées ukrainiennes. Il serait très intéressant de demander à la délégation américaine si cette recommandation correspond à ses appels à respecter les obligations militaires et politiques de l'OSCE et d'entendre sa réponse. Est-elle en accord avec les récentes déclarations faites par des représentants de haut

rang des États-Unis d'Amérique, notamment la sous-secrétaire d'État, M<sup>me</sup> Victoria Nuland et le directeur de la CIA, M. William Burns, sur la nécessité de mettre en œuvre les accords de Minsk ? Les affirmations susmentionnées concordent-elles avec le paragraphe 10 de l'Ensemble de mesures, qui prévoit le « retrait de toutes les formations armées étrangères, du matériel militaire et des mercenaires du territoire ukrainien sous la surveillance de l'OSCE » ?

Il convient également de rappeler avec quelle fierté le représentant de l'Ukraine au Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) a confirmé, il y a deux semaines, l'utilisation d'un drone Bayraktar, d'origine étrangère, dans le Donbass le 26 octobre. Néanmoins, un certain nombre de médias ont déclaré que l'utilisation de ce drone pour le combat n'avait pas été confirmée et qu'il serait utilisé par l'armée ukrainienne uniquement à des fins de surveillance et de reconnaissance. Il serait très intéressant d'entendre les commentaires officiels de nos collègues ukrainiens sur cette question.

Monsieur le Président,

Pour résumer, je dois souligner que la seule chose que les conseillers extérieurs des autorités ukrainiennes actuelles peuvent et doivent faire est d'insister pour que le gouvernement ukrainien mette en œuvre les accords de Minsk. Nous leur demandons de travailler en étroite collaboration avec leurs protégés pour qu'ils s'emploient à rétablir le dialogue avec les habitants de l'est de l'Ukraine, comme le prévoient les fondements juridiques du processus de règlement du conflit interne ukrainien, au lieu de se lancer dans des provocations armées et de déformer la réalité.

Je voudrais faire une dernière remarque. En ce qui concerne les possibilités de tenir un sommet en « format Normandie », tel qu'évoqué ici aujourd'hui, je tiens à souligner qu'en septembre et octobre, la Russie a envoyé à l'Ukraine, à la France et à l'Allemagne un projet de document final pour une telle réunion. Il n'y a eu aucune réaction dans les deux cas. La priorité pour nous est le volet principal des négociations, qui devrait être fondé sur la mise en œuvre par l'Ukraine de toutes les décisions précédentes prises dans le cadre du format Normandie. Nous considérons que ces conditions ne sont toujours pas en place.

Merci, Monsieur le Président. Je demande que le texte de cette déclaration soit annexé au journal de la séance du FCS d'aujourd'hui.